



CONSEILS MUNICIPAUX

Séance du 28.02.2022

1. PERSONNEL.

→ Régime Indemnitare tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) :

Les agents non titulaires de droit public ou privé ouvrent désormais droit au RIFSEEP.

→ Emplois saisonniers :

A l'instar de l'année dernière, un agent communal contractuel à 35h00 hebdomadaire et un agent administratif contractuel à 28h00 hebdomadaire pourront être embauchés durant la période estivale pour aider le service technique à tondre, désherber, arroser... et le service administratif pour les tâches de classement et autres rangements.

2. RGD.

Le Conseil Municipal a décidé de proroger l'adhésion à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité pour les 3 années à venir avec les Centres de Gestion 54 et 68.

3. Chasse.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la nomination de Mr Sébastien VETTER en tant que garde-chasse particulier ainsi qu'à la nomination de Mr Jordan CAZENAVE comme sociétaire du lot de chasse n°1 ayant comme adjudicataire principal Mr André CRON.

4. CPI Attenschwiller.

La commune d'Attenschwiller a délibéré favorablement à l'achat d'un nouveau véhicule et de son aménagement pour la somme totale de 22 112,20€ TT ainsi que de nouvelles radios pour 936€ TTC pour le Corps de Première Intervention d'Attenschwiller.

Le Conseil Municipal prend note que les frais seront répartis entre les 2 communes.

5. RPI Attenschwiller Michelbach le haut.

Les enfants scolarisés du CP au CM2 partiront en classe découverte à Gérardmer au printemps.

Les enfants de maternelle participeront à un projet scientifique autour de l'eau à la petite Camargue prochainement.

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle supplémentaire d'un montant de 692€.

6. Finances

→ Païement en investissement avant vote du budget :

Le Conseil Municipal autorise l'engagement des dépenses de la section d'investissement dans la limite de 10 500€ TTC au chapitre 20 et de 134 750€ TTC au chapitre 21 par anticipation au budget et en cas de besoin urgent.

→ Ventes de pavés :

Le Conseil Municipal décide de vendre les pavés en gré d'une superficie approximative de 350 m² pour la somme de 5 000 TTC.

→ Aménagement du chemin rural dit Mittlereweg :

Le Conseil Municipal approuve l'opération d'aménagement du chemin rural dit Mittlereweg pour la somme de 13 145€ HT et charge Mr le Maire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2022. Le financement de l'opération se fera sur les fonds propres de la commune déduction faite de l'éventuelle subvention.

→ Vente du RENAULT MASTER :

Le Conseil Municipal décide de vendre le RENAULT MASTER, ex-véhicule des pompiers réformé à la suite de la création du CPI Attenschwiller, pour la somme de 2 500€ TTC.

→ Subventions octroyées :

Le Conseil Municipal décide d'octroyer :

- 50€ l'association « les restaurants du cœur – relais du cœur du Haut Rhin » dont le siège se trouve à Illzach
- 50€ à l'association des amis du Luppach de Bouxwiller.

7. URBANISME.

- GUTZWILLER Daniel : pose de panneaux photovoltaïques au 50 rue principale.
- LATSCHA Florent : construction d'une piscine au 16 rue des vergers.
- BOULAIS Raymond via la société VD Services : pose de panneaux photovoltaïques au 9 rue de la forge.
- SUTTER Vincent : pose d'un vélux et aménagement de combles au 1 rue des roseaux.
- MUNCH Laurent : construction d'une serre de 13,2 m² au 4 rue des vergers.

Séance du 11.04.2022

1. Finances

a) Marché de fournitures et prestations de nettoyage/entretien des locaux communaux :

Le marché est attribué jusqu'au 30 avril 2025, à la société Prop'Services dont le siège est basée à Didenheim.

b) Vente des murs en L :

Le Conseil Municipal décide de vendre les 40 murs en L dont la commune n'a plus l'utilité pour la somme de 1 600 € TTC soit 40€ l'unité.

c) Vote des taxes :

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux à l'identique de l'an dernier et précise qu'ils n'ont plus été réévalués depuis l'année 2011.

Pour compenser l'inflation constatée fin 2021, l'Etat a voté dans la loi de finances 2022, une majoration de 3,4 % des bases locatives servant aux calculs des taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Malgré le gel des taux communaux depuis 2011, chacun verra ses taxes foncières augmentées en 2022.

d) Compte de gestion et Compte administratif :

Le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice.

Il doit être strictement identique au compte administratif, issu de la comptabilité de la commune.

Pour 2021 les comptes ont été arrêtés ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	651 869,54
	Réalisé :	259 720,67
	Reste à réaliser :	58 300,00

Recettes	Prévu :	651 869,54
	Réalisé :	426 831,76
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	910 220,51
	Réalisé :	548 980,53
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	910 220,51
	Réalisé :	992 206,76
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	167 111,09
Fonctionnement :	443 226,23
Résultat global :	610 337,32

e) Affectation des résultats :

Les résultats seront affectés de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	443 226.23 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	443 226.23 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	167 111.09 €

f) Vote du budget 2022 :

Le Conseil Municipal vote le budget 2022 ainsi :

Investissement

Recettes : 450 610.89 €
167 111.09 € d'excédent d'investissement reporté

Dépenses : 559 421.98 €
58 300.00 € de RAR

Fonctionnement

Recettes : 733 101.96 €
443 226.23 € de résultat de fonctionnement reporté

Dépenses : 1 176 328.19 €

Soit un Budget Primitif 2022 global équilibré de :

Investissement

Recettes : 617 721.98 €
Dépenses : 617 721.98 €

Fonctionnement

Recettes : 1 176 328.19 €
Dépenses : 1 176 328.19 €

2. Déchets verts

Horaires d'ouverture de la déchèterie verte :

<i>Déchets verts</i>	<i>Horaires d'hiver : 01/10 – 31/03</i>	<i>Horaires d'été : 01/04 – 30/09</i>
Mercredi		09h00 – 18h00
Vendredi	14h00 – 18h00	14h00 – 18h00
Samedi	09h00 – 18h00	09h00 – 18h00

Il est rappelé que seuls les gazon, feuillages et branchages sont acceptés.

Il est interdit d'y déposer :

- De la terre,
- Des gravats et autres cailloux
- Des arbres entiers
- Des souches d'arbres
- Du bois traité

Restons en contact !

- Via notre site internet :



- Nous réactualisons fréquemment notre site internet « michelbachlehaut.fr » avec toutes les informations, actualités de notre village mais aussi celles de Saint Louis Agglomération incluant des annonces d'emplois...

- Mais aussi via Panneau Pocket :



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore, PlayStore ou AppGallery.**



- 2 Ouvrez PanneauPocket, recherchez **votre commune** ou **votre code postal** et cliquez sur le ❤️ situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

